

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_196

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 8 décembre 2021

**OBJET : VALIDATION DES TARIFS
JOURNALIERS ET ANNUELS DES
ASSURANCES ALPIN**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Résultat des votes :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Marilyn ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT ((Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche)

Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVOLE à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Bertrand PICHON MARTIN à Anne LENFANT ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ;

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de la Station du Désert d'Entremont,

CONSIDÉRANT la demande des skieurs de pouvoir bénéficier d'une assurance couvrant les frais de secours,

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Communauté de Communes d'une part, a été immatriculée auprès de l'ORIAS comme Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance et d'autre part, a souscrit, en tant que personne morale, au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Orion Ticket Neige,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil communautaire du 9 septembre 2020 validant le principe d'offrir aux clients, la possibilité de souscrire une assurance couvrant leurs éventuels frais de secours,

CONSIDÉRANT que cette même délibération, du 9 septembre 2020, approuve le protocole d'intermédiaire d'assurance fixant les attributions de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et celles de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Orion Ticket Neige,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil communautaire du 21 septembre 2021 validant les accords commerciaux des assurances pour les pratiquants de ski de fond.

CONSIDÉRANT les produits d'assurance présentés par Gras Savoie Montagne : Assur'Glisse Saison Premium et Assur Glisse,

CONSIDÉRANT l'accord commercial proposé par Orion Ticket neige et Gras Savoie pour la saison 2021/2022,

Il vous est proposé d'offrir aux pratiquants de ski alpin la possibilité de bénéficier d'une assurance couvrant les frais de secours, au même titre que ce qui a été convenu pour les pratiquants de ski nordique.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (35 POUR)

- **VALIDE** d'une part, le tarif de 31 € TTC pour le produit d'assurance permettant de couvrir, pour la saison, les clients de domaine alpin détenteur d'une redevance saison et d'autre part, le montant de 0.44 € TTC de la commission revenant à la station du Désert d'Entremont ;
- **VALIDE** d'une part, le tarif de 2,10 € TTC pour le produit d'assurance permettant de couvrir pour la journée les clients du domaine alpin détenteur d'une redevance journée et d'autre part, le montant de 0,54 € TTC de la commission revenant la station du Désert d'Entremont ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document lié à la mise en œuvre de ces décisions.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 20/12/2021

SLOW

ID : 038-200040111-20211216-21_196-DE

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 16 décembre 2021,

La Présidente,

Anne LENFANT



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 20/12/2021

ID : 038-200040111-20211216-21_196-DE



ACCORD COMMERCIAL ANNUEL pour la saison 2021/2022 à effet du 1er novembre 2021

Document constituant l'annexe de rémunération du protocole de mandat d'intermédiaire d'assurance signé par le mandataire avec Orion Ticket Neige - voir article 7 dudit protocole

Mandant : ORION TICKET NEIGE (ORION-TN),	Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE,	Mandataire d'intermédiaire d'assurance (Opérateur RM ou société distributrice) : Communauté de communes Cosur de Chartrouse Pôle tertiaire-2 ZI Chartrouse-Guiers 38380 Entre-Deux-Guiers Représenté par son Président, Monsieur Cédric VIAL
Société Coopérative d'intérêt Collectif par actions simplifiée (SCIC SAS) à capital variable, Dont le siège social est situé Parc d'activités Alpespace, Bâtiment Annapurna, chez Domaines Skiables de France, 24 rue Saint Exupéry à Franchin / Porte de Savoie (73800), Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 348 924 754, et à l'ORIAS sous le numéro 19 004 917.	Société de courtage en assurances Dont le siège social est situé 33/34, quai de Dion-Bouton à Puleaux (92800), Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 31 1 248 637, et à l'ORIAS sous le numéro 07 001 707.	

Assur'Glisse Saison Premium

GARANTIES = Frais de Secours + Transport Sanitaire + Remboursement Forfait Remontées Mécaniques (accident, maladie, retour anticipé) et/ou Cours de ski/snowboard + Frais de Soins + Perte et Vol du Forfait + Annulation+ Assistance Rapatriement (consulter le détail dans les notices de conditions générales du produit - à mettre à disposition de vos clients assurés).

Prix de vente public TTC	31,00 €	32,00 €	33,00 €	34,00 €	35,00 €	36,00 €	37,00 €
Taxe à 9%	2,56 €	2,64 €	2,72 €	2,81 €	2,89 €	2,97 €	3,06 €
Prix public HT	28,44 €	29,36 €	30,28 €	31,19 €	32,11 €	33,03 €	33,94 €
Quote-part technique de la prime d'assurance (frais de gestion et de commercialisation compris)	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €
Commission revenant au Mandataire d'intermédiaire d'assurance /jour	0,44 €	1,36 €	2,28 €	3,19 €	4,11 €	5,03 €	5,94 €

Ventilation facultative de la commission - A compléter

.....
.....
.....
Solde pour le Mandataire d'intermédiaire d'Assurance	0,44 €

Document valant avenant tarifaire à effet du 1er novembre 2021 à nous retourner complété et signé à l'adresse ci-dessous :

GRAS SAVOYE MONTAGNE
 3 B Rue de l'Octant - B.P 279
 38433 ECHIROLLES CEDEX
 Tel : 04 76 70 87 09 / Mail : station@grassavoie.com

Fait à le
Signature et cachet du mandataire

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 20/12/2021



ID : 038-200040111-20211216-21_196-DE

ACCORD COMMERCIAL ANNUEL pour la saison 2021/2022 à effet du 1er novembre 2021

Document constituant l'annexe de rémunération du protocole de mandat d'intermédiaire d'assurance signé par le mandataire avec Orion Ticket Neige - voir article 7 dudit protocole

Mandant : ORION TICKET NEIGE (ORION-TN),	Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE,	Mandataire d'intermédiaire d'assurance (Opérateur RM ou société distributrice) : Communauté de communes Cœur de Chartreuse Pôle tertiaire 2 ZI Chartreuse-Guilers 38380 Entre-Deux-Guilers Représenté par son Président, Monsieur Cédric VIAL
<i>Société Coopérative d'intérêt Collectif par actions simplifiée (SCIC SAS) à capital variable, Dont le siège social est situé Parc d'Activités Alpespace, Bâtiment Annapurna, chez Domaines Skiables de France, 24 rue Saint Exupéry à Francin / Porte de Savoie (73800), Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 348 924 754 et à l'Orias sous le numéro 19 004 917.</i>	<i>Société de courtage en assurances Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros, Dont le siège social est situé 33/34, quai de Dion-Boulton à Puteaux (92800), Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 311 248 637, et à l'ORIAS sous le numéro 07 001 707.</i>	

Assur'Glisse

Garanties = Frais de Secours + Transport Sanitaire + Remboursement Forfait Séjour Remontées Mécaniques et/ou Cours de ski/snowboard (accident, maladie, retour anticipé) + Frais de Soins + Assistance Rapatriement (consulter le détail dans les notices de conditions générales du produit - à mettre à disposition de vos clients assurés).

Prix de vente public TTC / jour	2,00 €	2,10 €	2,20 €	2,30 €	2,40 €	2,50 €	2,60 €
Taxe à 9%	0,17 €	0,17 €	0,18 €	0,19 €	0,20 €	0,21 €	0,21 €
Prix public HT / jour	1,83 €	1,93 €	2,02 €	2,11 €	2,20 €	2,29 €	2,39 €
Quote-part technique de la prime d'assurance (frais de gestion et de commercialisation compris) / jour	1,39 €	1,39 €	1,39 €	1,39 €	1,39 €	1,39 €	1,39 €
Commission revenant au Mandataire d'intermédiaire d'assurance / jour	0,44 €	0,54 €	0,63 €	0,72 €	0,81 €	0,90 €	1,00 €

Ventilation facultative de la commission - A compléter

.....
.....
Solde pour le Mandataire d'intermédiaire d'Assurance	0,54

Document valant avenant tarifaire à effet du 1er novembre 2021 à nous retourner complété et signé à l'adresse ci-dessous :

GRAS SAVOYE MONTAGNE
 3 B Rue de l'Octant - B.P 279
 38433 ECHIROLLES CEDEX
 Tel : 04 76 70 87 09 / Mail : station@grassavoie.com

Fait à _____ le _____
Signature et cachet du mandataire